



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 246) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act.*

(M. GERRARD)

M. GUENTER, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le septième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 25 mai 2023, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 40 — *Loi modifiant la Loi sur les sports de combat/The Combative Sports Amendment Act;*
- projet de loi 43 — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les infractions provinciales/The Provincial Offences Amendment Act (2).*

Composition du Comité :

- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M. GUENTER;
- M. le *ministre* KHAN;
- M^{me} LATHLIN;
- M. PEDERSEN;
- M. REDHEAD.

Le Comité a élu :

- M. GUENTER à la présidence;
- M. PEDERSEN à la vice-présidence.

Autre personne qui siège à l'Assemblée étant intervenue :

N. FONTAINE

Exposés oraux :

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 40 — *Loi modifiant la Loi sur les sports de combat/The Combative Sports Amendment Act* :

John McDonald
Rick Lemoine
Giuseppe DeNatale

Commission des sports de combat du Manitoba
Manitoba Sport Martial Arts Association
Canadian Fighting Center

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi sur les sports de combat/The Combative Sports Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 43) — *Loi n^o 2 modifiant la Loi sur les infractions provinciales/The Provincial Offences Amendment Act (2)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. GUENTER, le rapport du Comité est déposé.

M. MARTIN, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le sixième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 25 mai 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 218 — *Loi sur la désignation de juge puîné (modification de diverses lois)/An Act Respecting the Title "Associate Judge" (Various Acts Amended);*
- projet de loi 222 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'alimentation)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Programs);*
- projet de loi 230 — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment Act;*
- projet de loi 237 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act;*
- projet de loi 238 — *Loi sur la responsabilisation des foyers de soins personnels (modification de diverses lois)/The Personal Care Home Accountability Act (Various Acts Amended).*

Composition du Comité :

- M. ALTOMARE;
- N. FONTAINE;
- M. ISLEIFSON;
- M. MARTIN;
- M. MICKLEFIELD;
- M. SCHULER.

Le Comité a élu :

- M. MARTIN à la présidence;
- M. SCHULER à la vice-présidence.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M. le *ministre* GOERTZEN remplace M. ISLEIFSON;
- M. ISLEIFSON remplace M. le *ministre* GOERTZEN;
- M. le *ministre* JOHNSTON remplace M. ISLEIFSON.

Députés ne siégeant pas au Comité et étant intervenus :

- M. GERRARD;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. MOSES.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 237 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act* :

Nicholas Greco	Providence University College and Theological Seminary
Kenton Anderson	Particulier

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 238 — *Loi sur la responsabilisation des foyers de soins personnels (modification de diverses lois)/The Personal Care Home Accountability Act (Various Acts Amended)* :

Rhonda Nichol	Particulier
Sheryl King	Particulier
Patricia Rawsthorne	Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 222 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'alimentation)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Programs)* :

Sandy Nemeth

Manitoba School Boards Association

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 230 — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment Act* :

Sandy Nemeth
Denys Volkov

Manitoba School Boards Association
Association of Manitoba Municipalities

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 238 — *Loi sur la responsabilisation des foyers de soins personnels (modification de diverses lois)/The Personal Care Home Accountability Act (Various Acts Amended)* :

Diana Rasmussen

Conseil consultatif des familles d'Oakview Place

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 218) — *Loi sur la désignation de juge puîné (modification de diverses lois)/An Act Respecting the Title “Associate Judge” (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 67 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

67 *La présente loi entre en vigueur 120 jours après sa sanction.*

(N° 222) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'alimentation)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Programs)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 230) — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 237) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 4 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

4 *La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.*

(N° 238) — *Loi sur la responsabilisation des foyers de soins personnels (modification de diverses lois)/The Personal Care Home Accountability Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Le Comité a voté contre l'adoption de l'article 4 du projet de loi.

Le Comité a voté contre l'adoption de l'article 5 du projet de loi.

Il est proposé d'ajouter, après la partie 3 du projet de loi, ce qui suit :

PARTIE 3.1

MODIFICATIONS CONDITIONNELLES

Modifications conditionnelles

7.1 *Si le projet de loi 23 déposé au cours de la cinquième session de la quarante-deuxième législature et intitulé **Loi modifiant la Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale** est sanctionné :*

a) *le titre de la partie 3 est remplacé par « LOI SUR LES ADULTES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE »;*

b) *l'article 6 est remplacé par ce qui suit :*

Modification du c. A6.1 de la C.P.L.M.

6 *La présente partie modifie la **Loi sur les adultes ayant une déficience intellectuelle**.*

c) *l'article 7, dans la mesure où il édicte le paragraphe 25.4(1), est amendé par substitution, à « la personne vulnérable », de « l'adulte ayant une déficience intellectuelle ».*

Il est proposé que l'article 8 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

8 *La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.*

Sur la motion de M. MARTIN, le rapport du Comité est déposé.

M. KHAN, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet des Sea Bears de Winnipeg.

U. ASAGWARA et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. PEDERSEN, U. ASAGWARA ainsi que MM. MICHALESKI, WASYLIW et MICKLEFIELD font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

Après la prière et la reconnaissance des territoires du 26 avril 2023, la personne représentant la circonscription électorale de la Gare-Union a soulevé une question de privilège au sujet des commentaires faits par le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance. Elle a fait remarquer que le ministre avait déclaré pendant la période des questions orales du 25 avril 2023 que le chef de l'opposition officielle « intervient quotidiennement à l'Assemblée en se prenant pour un acteur; pourtant, il n'a pas le talent d'Adam Beach » [TRADUCTION] (« seems to stand in this House on a-day-to-day basis, pretending to be some kind of actor. He's no Adam Beach »).

La personne représentant la circonscription électorale de la Gare-Union a soutenu que ces propos avaient une connotation raciale et qu'ils étaient irrespectueux et désobligeants envers le chef de l'opposition officielle. Elle a également déclaré que ce type de propos entravait le travail des députés et constituait donc une atteinte à leurs privilèges. Elle a terminé son intervention en proposant que l'Assemblée exhorte le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à s'excuser immédiatement et à retirer ses propos sans réserve.

Le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance est intervenu sur la question de privilège; il a alors présenté des excuses mitigées et contesté les allégations. Le député de River Heights a également pris la parole sur la question avant que je la mette en délibéré.

Comme le savent les députés, deux conditions doivent être réunies pour qu'une question de privilège soit considérée comme étant fondée de prime abord : il faut, d'une part, la soulever le plus tôt possible et, d'autre part, prouver de manière suffisante qu'il y a eu atteinte au privilège d'un député ou de l'Assemblée.

Lors de son intervention, la personne représentant la circonscription électorale de la Gare-Union a affirmé avoir soulevé la question le plus tôt possible à l'Assemblée et je la crois sur parole. En ce qui a trait à la deuxième condition, à savoir si elle a prouvé de manière suffisante qu'il y avait eu atteinte au privilège de prime abord, plusieurs facteurs doivent être pris en considération.

En soulevant la question, elle a présenté quelques arguments sur l'importance du privilège de la liberté de parole à l'Assemblée, de même que sur les limites de ce privilège. J'aimerais approfondir ces arguments en citant un passage figurant à la page 92 de la troisième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* :

« La liberté de parole permet aux députés de formuler librement toute observation à la Chambre ou en comité en jouissant d'une complète immunité de poursuite criminelle ou civile. Cette liberté est essentielle à la conduite efficace des travaux de la Chambre. [...] En 1984, dans une décision sur une question de privilège, le Président Bosley a affirmé : "Les députés ont le privilège absolu d'intervenir à la Chambre ou aux comités et il serait très difficile de juger qu'une déclaration faite sous le couvert de l'immunité parlementaire constitue une violation des privilèges". »

Je suis préoccupée par les propos du ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance et je peux comprendre qu'ils aient été jugés offensants et qu'ils aient soulevé des craintes quant à la racialisation. Cependant, je suis également consciente des observations faites par le président Bosley. À mon avis, les commentaires du ministre étaient malavisés et blessants, mais je ne crois pas qu'ils constituent dans ce contexte une atteinte au privilège. Par conséquent, je déclare que la question de privilège n'est pas fondée de prime abord.

Il est important de préciser que je n'approuve pas les propos du ministre. Vous m'avez tous entendue déclarer que nous devrions mieux nous comporter en tant que groupe et, à mon avis, ces propos ne sont pas un exemple de meilleur comportement. Il est malheureusement paradoxal que le jour où cette question a été soulevée, j'ai rendu une décision sur une question de privilège où j'affirmais la nécessité que les députés observent davantage le décorum et qu'ils soient plus respectueux.

Je cite la troisième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* qui rapporte, aux pages 97 et 98, les paroles du président Parent qui, en 1987, abondait dans le même sens en insistant sur la nécessité pour les députés de faire preuve d'une grande prudence en utilisant leur droit de s'exprimer librement à la Chambre :

« [L]a liberté de parole est un élément fondamental de notre régime politique et parlementaire. Tout député a le droit de se lever à la Chambre et d'exprimer librement son opinion. Toutefois, lorsque le débat porte sur un sujet délicat, comme c'est souvent le cas, les députés doivent songer aux répercussions possibles de leurs déclarations et, par conséquent, être prudents dans le choix des mots et du ton employés ».

J'exhorterais le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance de même que tous les députés à garder à l'esprit ces principes lorsqu'ils prennent la parole dans cette enceinte.

En ce qui a trait aux propos exprimés dans cette Assemblée qui pourraient être jugés racistes, j'exhorterais à nouveau les députés à faire preuve de prudence et je leur conseillerais d'être respectueux dans leurs propos lors des débats. Nous devrions tous être sensibles au fait que l'histoire de notre société est remplie d'exemples de propos et d'actes à caractère racial causant beaucoup de douleur et de difficulté à de nombreuses gens. Il n'est absolument pas nécessaire d'ajouter des propos de cette sorte dans l'enceinte.

En terminant, j'aimerais revenir sur les commentaires faits par le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance alors qu'il répondait à la personne représentant la circonscription électorale de la Gare-Union après qu'elle a eu soulevé une question de privilège le 26 avril 2023. Plutôt que de présenter des excuses sans réserve, le ministre a choisi de débattre sur le sujet et, à mon avis, il a empiré la situation en ajoutant des remarques déplacées. À l'avenir, j'encouragerais les députés qui présentent de telles excuses à le faire sans réserve.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu accorder à cette décision.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} MARCELINO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à modifier les taux de salaire minimum dans le secteur de l'industrie de la construction afin d'augmenter de 14 % le taux horaire des calorifugeurs (chaud et froid) pour qu'il passe à 34,23 \$ en 2024.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer des mesures législatives en matière de protection du consommateur afin que la Société d'assurance publique du Manitoba émette des crédits aux Manitobains qui font graver le numéro d'identification de leur véhicule sur leur convertisseur catalytique.

L'Assemblée convient de procéder à l'approbation et à la troisième lecture des projets de loi mentionnés ci-après, même s'ils ne sont pas inscrits au *Feuilleton*, et de ne pas tenir compte de l'heure jusqu'à ce que l'examen de ces projets de loi ainsi que du projet de loi 204 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation pour la sensibilisation aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Licence Plates for MMIWG2S Awareness)* soit terminé :

- (N° 230) — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment Act*;
- (N° 231) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act (2)*;
- (N° 233) — *Loi sur les conseillers en ressources humaines agréés/The Chartered Professionals in Human Resources Act*;
- (N° 239) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (frais de demande et dépôts)/The Residential Tenancies Amendment Act (Application Fees and Deposits)*;
- (N° 240) — *Loi modifiant la Loi sur le jour du Souvenir/The Remembrance Day Amendment Act*;
- (N° 242) — *Loi sur la Journée commémorative des policiers et des agents de la paix (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Police and Peace Officers' Memorial Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*;
- (N° 244) — *Loi sur la Journée de Canards Illimités Canada (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Ducks Unlimited Canada Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*;
- (N° 218) — *Loi sur la désignation de juge puîné (modification de diverses lois)/An Act Respecting the Title "Associate Judge" (Various Acts Amended)*;
- (N° 222) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'alimentation)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Programs)*;
- (N° 227) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (accès aux toilettes lors de livraisons)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Access to Washrooms for Delivery Persons)*;
- (N° 241) — *Loi sur la formation obligatoire des employés provinciaux (racisme systémique et droits de la personne)/The Mandatory Training for Provincial Employees (Systemic Racism and Human Rights) Act*;
- (N° 238) — *Loi sur la responsabilisation des foyers de soins personnels (modification de diverses lois)/The Personal Care Home Accountability Act (Various Acts Amended)*.

L'Assemblée se forme en comité plénier.

Le comité plénier examine le projet de loi 204 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation pour la sensibilisation aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Licence Plates for MMIWG2S Awareness)* — et en fait rapport avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 60.2 figurant à l'article 3 du projet de loi soit amendé par suppression :

a) de l'alinéa (2)c);

b) dans le paragraphe (3), de « ou une partie ».

M. ISLEIFSON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 230 — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. ISLEIFSON, M^{me} NAYLOR et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. MICHALESKI propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 231 — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act (2)* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

MM. MICHALESKI, SANDHU et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. MARTIN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 233 — *Loi sur les conseillers en ressources humaines agréés/The Chartered Professionals in Human Resources Act* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. MARTIN, M^{me} MARCELINO et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. MICKLEFIELD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 235 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. MICKLEFIELD, M^{me} NAYLOR et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. MICKLEFIELD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 239 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (frais de demande et dépôts)/The Residential Tenancies Amendment Act (Application Fees and Deposits)* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

MM. MICKLEFIELD, SALA et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. WISHART propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 229 — *Loi sur la Semaine des marchés fermiers (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Farmers' Markets Week Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

MM. WISHART, BRAR et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. ISLEIFSON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 240 — *Loi modifiant la Loi sur le jour du Souvenir/The Remembrance Day Amendment Act* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. ISLEIFSON, N. FONTAINE et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. ISLEIFSON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 242 — *Loi sur la Journée commémorative des policiers et des agents de la paix (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Police and Peace Officers' Memorial Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. ISLEIFSON, N. FONTAINE et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. WOWCHUK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 244 — *Loi sur la Journée de Canards Illimités Canada (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Ducks Unlimited Canada Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

MM. WOWCHUK, WIEBE et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

N. FONTAINE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 218 — *Loi sur la désignation de juge pûné (modification de diverses lois)/An Act Respecting the Title "Associate Judge" (Various Acts Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

N. FONTAINE et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. ALTOMARE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 222 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'alimentation)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Programs)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. ALTOMARE et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. SANDHU propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 227 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (accès aux toilettes lors de livraisons)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Access to Washrooms for Delivery Persons)* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. SANDHU et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. MOSES propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 241 — *Loi sur la formation obligatoire des employés provinciaux (racisme systémique et droits de la personne)/The Mandatory Training for Provincial Employees (Systemic Racism and Human Rights) Act* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. MOSES et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} SMITH (Point Douglas) propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 204 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation pour la sensibilisation aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Licence Plates for MMIWG2S Awareness)* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M^{mes} SMITH (Point Douglas) et LAMOUREUX ainsi que M. le *ministre* GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. GERRARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 238 — *Loi sur la responsabilisation des foyers de soins personnels (modification de diverses lois)/The Personal Care Home Accountability Act (Various Acts Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

La séance est levée à 16 h 41 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger